Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-212902951-20251205-202540-DE

COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 4 décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LIEGEOIS, Maire.

Date de la convocation : 28 novembre 2025
Secrétaire de séance : Lynda JAOUEN
Etaient présents : Hervé LIEGEOIS, Jean-Pierre COAT, Lynda JAOUEN, Wahid FARHAT, Hélène VELLY, Gaëlle LEFEVRE, Lucie MARCILLAT, Didier CUELLO, Murielle LECOEUCHE, Laurent FAVE, Jean-Luc CORRE.
Excusés : Baptiste DESBOIS, Dolorès LOTTON
Procuration : Sébastien AUTRET à Jean-Luc CORRE
Absente : Patricia FAGON-ROUDAUT
Nombre de Conseillers : - en exercice : 15 - présents : 11 - votants : 12

* * *

2025-40 : AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET CREDITS DE PAIEMENT (CP) – MISE A JOUR

L'annualité budgétaire est l'un des principes des finances publiques. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense dès la première année puis avoir recours aux reports de crédits.

La création d'une salle polyvalente sur plusieurs exercices est adaptée à la création d'une AP/CP.

Cette dernière se présente de la façon suivante :

Opération n° 1006 (cf plan de financement en €)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Dépenses								
Autorisation de programme	34 715	27 815	32 631	930 922	619 348			1 645 431
Crédits de paiement	34 715	27 815	32 631	930 922	619 348			1 645 431
Recettes								
Subventions				217 591	527 164	14 643		759 398
FCTVA (N+2)				6 983	5 352	152 557	101 540	266 432
Emprunt long terme (240 mois)				300 000				300 000
Autofinancement sur fonds propres	34 715	27 815	32 631	138 108	86 332			319 601
Emprunt relais à rembourser au fur et à mesure de l'encaissement des subventions et du FCTVA				*500 000*				

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction codificatrice M57,
Vu le règlement budgétaire et financier de la commune de Trémaouézan,
Vu la délibération 2024-41 du 12 novembre 2024 créant les AP/CP,

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-212902951-20251205-202540-DE

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour des Autorisation de Programme (AP) et Crédit de Paiement (CP) pour les opérations pluriannuelles en section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- autorise la mise à jour, au 19 novembre 2025, d'une AP/CP concernant la salle polyvalente,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Hervé LIEGEOIS

Le Secrétaire de séance,
Lynda JAOUEN